

*Initiatives ministérielles*

fique et ses applications dans les régions polaires du Canada.

Puisque nous vivons à une époque où nous devons prendre nos responsabilités financières, il est évident qu'on ne peut affecter des fonds illimités à la recherche scientifique. Toutefois, la commission assurera la liaison entre les chercheurs canadiens qui s'intéressent aux affaires polaires et coordonnera les efforts de recherche de façon plus efficace.

La Commission des affaires polaires recevra au cours du présent exercice un financement de base d'environ un million de dollars. On l'encouragera toutefois à faire également appel au secteur privé pour financer ses travaux.

La conduite des activités de la commission sera assurée par un conseil d'administration composé d'au plus douze administrateurs, dont le président et deux vice-présidents. Ils seront nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation de mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. La durée de leur mandat sera de trois ans.

Les administrateurs devront posséder la formation propre à aider la commission à remplir sa mission. La composition du conseil tiendra compte de la diversité ethnique, linguistique et régionale des régions polaires du Canada.

Même si l'administration centrale de la commission sera située dans la région de la capitale nationale, il y aura des bureaux régionaux, dont un au nord du 60<sup>e</sup> parallèle. La commission fera sentir sa présence dans le Nord, où auront lieu au moins la moitié de ses réunions. Cela devrait l'inciter à établir des priorités qui l'aideront à bâtir sa renommée au Canada comme à l'étranger.

Mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord, et moi-même voulons voir à ce que la présence dans le Nord soit une présence efficace, une présence qui demande l'avis des habitants de cette région, particulièrement de ceux qui sont nommés pour faire partie de la commission et de ceux qui s'intéressent à ses programmes. Nous déposerons chaque année, à la Chambre des communes, un rapport sur les activités de la commission.

La création d'une commission des affaires polaires contribuera à assurer le rôle de chef de file que le Canada est appelé à jouer parmi les nations circumpolaires. Elle

renforce l'engagement pris par le premier ministre à Leningrad en novembre dernier. Cette commission nous permettra de répondre à un certain nombre de questions et de priorités. Par conséquent, je demande la collaboration de tous les députés pour que ce projet de loi soit adopté rapidement à la Chambre.

**M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):** Madame la Présidente, je veux féliciter la ministre, avec qui je suis revenu d'Iqaluit hier, pour sa bonne compréhension du Nord. J'invite tous les ministres et tous les députés à venir dans le Nord. S'ils sont de l'autre parti, je ne dirai même pas que c'est moi qui les ai invités.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat de deuxième lecture du projet de loi C-72 sur la Commission canadienne des affaires polaires. L'opposition officielle appuie en principe ce projet de loi parce que c'est une bonne initiative qui était attendue depuis longtemps. Pendant trop longtemps, la connaissance du Nord a été au bas de la liste des priorités du gouvernement.

Je veux vous dire, madame la Présidente, comment nous percevons le fait qu'on a effectué beaucoup de recherche sans qu'il y ait de coordination. Beaucoup de gens sont venus faire de la recherche dans le Nord. En fait, à la fin des années 60 et au milieu des années 70, on disait pour plaisanter que chaque famille inuit se composait d'un père, d'une mère, de quelques enfants et d'un anthropologue, parce que beaucoup d'anthropologues eux venaient dans le Nord. La plupart du temps, nous ne savions pas ce qu'ils faisaient. Nous savions qu'ils étudiaient, mais nous ne savions pas quoi. La situation en est venue au point où nous avons dit holà et que nous comprenions que les gens devaient venir dans le Nord pour faire des études, mais qu'il y avait intrusion dans notre privée. C'était vrai dans certains cas. Toutefois, je crois qu'une bonne coordination au niveau de la recherche scientifique effectuée dans le Nord réglera le problème. La recherche polaire a connu des hauts et des bas selon le niveau d'intérêt qu'y accordait le sud du Canada.

• (1230)

La période de gestation de cette commission des affaires polaires a été exceptionnellement longue. En effet, voilà maintenant près de cinq ans que le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien mettait sur pied un groupe de travail chargé d'étudier la faisabilité et la